COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Laurence LEVEE, Sylvie GUIGNARD, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Olivier LECORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Mesdames Brigitte MERLE (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Flavienne LUBAC (pouvoir donné à Alain LE CARROU)
	Messieurs Jean-Pierre REGNAULT (pouvoir donné à Françoise ALLANO), Michel LESAGE (pouvoir donné à Thérèse JOUSSEAUME), Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Jean BELLEC),
Absente	Madame Hélène BELLEGO
Secrétaire	Madame Gwenaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Madame Sylvie GUIGNARD
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre a été APPROUVE à l'unanimité.

- **Compte rendu d'activités de la vie locale et associative** **Page 1**
- **Présentation Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) et Plan Communal de Sauvegarde (PCS) par Monsieur PROVOST de Saint Brieuc Agglomération** **Page 3**
- **Acquisition rue du Petit Clos** **Page 7**
- **Syndicat Départemental d'Energie : rénovation et remise en état du matériel d'éclairage public** **Page 10**
- **Subventions complémentaires** **Page 11**
- **Subvention MASNAT 2014/2015** **Page 13**
- **Frelons asiatiques – Information – Modalités d'intervention de la Ville de Langueux** **Page 15**
- **Questions diverses** **Page 17**

COMPTE RENDU D'ACTIVITES DE LA MUNICIPALITE ET DE LA VIE LOCALE Septembre 2014

CULTUREL

- Le 4 octobre avait lieu le 1er spectacle de la saison culturelle au Grand Pré. Pour ouvrir le bal, 2 talents au féminin étaient invités. La première partie, Siian, a fait voyager le public avec douceur sous les cieux Afghans, Bulgares ou encore Américains, emportés par la voix chaleureuse de la chanteuse costarmoricaine. Pour la seconde partie, c'était la Lyonnaise Maissiat qui œuvrait derrière son piano et en compagnie de ses musiciens afin de partager des textes à la saveur mélancolique.

- Dans le cadre des festivités relatives aux 20 ans de la Médiathèque, le vernissage de l'exposition « Du magasin Zinzin à Monsieur Ravel, regard sur l'œuvre de Frédéric Clément » a eu lieu le 8 octobre. Deux rencontres publiques auront d'ailleurs lieu le 22 octobre avec ce dernier (15h pour les enfants et 20h30 pour les adultes) et bien d'autres animations comme des conférences, un concert jazz et la fabrication de divers objets seront également proposées.

- Une rencontre, conviviale et ouverte à tous était animée par l'association Galapiat Cirque sous chapiteau le 15 octobre.

DIVERS

- En partenariat avec l'ALE, l'ABIEG (Association des Bénévoles des Industries Electriques et Gazières) et GRDF, les journées gaz ont eu lieu les 1er et 2 octobre afin de proposer à la population des explications et des démonstrations afin de faire des économies d'énergie. GRDF propose d'ailleurs cet hiver une balade thermographique dans le quartier de l'Orangerie afin de localiser les déperditions thermiques sur les habitations.

- Les résultats du concours Fleurs et Jardins ont été proclamés le 26 septembre :

  - ✓ catégorie « potager voisins de jardin » : 1ers Monsieur et Madame TERTRAIS,
  - ✓ catégorie « façade fleurie » : 1er Monsieur Jean-Claude BLANCHARD,
  - ✓ catégorie « petit jardin » : 1ère Madame Marie LE CORGUILLE,
  - ✓ catégorie « grand jardin » : 1ers Monsieur et Madame BENOIT
  - ✓ coup de cœur pour la réalisation de Monsieur et Madame PICHOT.

- Les P'tites Pousses ont été inaugurées par une belle matinée, celle du 27 septembre. Ce bel outil au service des tout-petits a ainsi reçu les félicitations tant des officiels que des utilisateurs et nul doute que les éloges fleuriront encore bien des années.

- Une conférence sur le frelon asiatique est proposée le 21 octobre à la Terrasse du Point-Virgule en collaboration avec la Fédération Départementale des Groupements cOntre les Nuisibles et du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes d'Armor.

ENFANCE JEUNESSE

- Le 30 septembre, les élèves de CM1 et CM2 élisaient leur représentants au sein du CME avec toujours autant de sérieux et de prise de conscience du rôle des futurs élus.

- Ceux-ci ont ainsi été installés le 14 octobre avec la mise en place des 3 commissions suivantes : « solidarité et citoyenneté », « environnement et cadre de vie » et « sports-loisirs-culture ».

VIE ASSOCIATIVE

- Le trail de la forêt de Coëtquen a été disputé aux Champs Géraux le 28 septembre. Sur la course des 20 km, D. Rabet s'est placé 4ème.

- Ce même jour, les foulées nature ont eu lieu à Saint Brandan. Sur la course des 6 km, J.Fournel s'est placé 7ème.

- En cyclisme, une course avait lieu pour les 3ème catégories et juniors à Arzano et une 5ème place pour Le Couëdic.

- L'équipe de France de Judo de la Police a entamé un tour de Bretagne. Le 8 octobre, elle s'est produite à la salle omnisports pour une série de démonstrations avec notamment la présence de la championne d'Europe et championne du Monde par équipe, Lucie Louette-Kanning.

- Le 10 octobre, les champions et bénévoles des associations sportives Langueusiennes étaient mis à l'honneur lors d'une cérémonie salle Prévert.

- La course du barrage a eu lieu à Ploufragan le 12 octobre avec une belle première place sur le circuit des 16 km, de Jean-Philippe Ribault, licencié de l'UAL.

- En trail, la 7ème édition du Foeil a eu lieu le 19 octobre. Sur la course de 11,3 km, Alexandre Remungol s'est placé 6ème.

- L'association Langueux Muco a fait sa réunion bilan le 17 octobre et a pu ainsi donner un chèque de 48 010 € au Président de la Pierre-Le-Bigaut.

Après la lecture du compte rendu d'activité, Thérèse JOUSSEAUME tient à rappeler l'élection, à la proportionnelle pour la 1ère fois, de 3 nouveaux sénateurs pour les Côtes d'Armor : Yannick BOTREL, Christine PRUNAUD et Michel VASPART.

Françoise ALLANO annonce quant à elle que le nouveau Conseil des Sages a été installé tout récemment (20 personnes). Le 6 novembre aura lieu la mise en place des commissions. Le nouveau conseil désire poursuivre le travail effectué par les précédents sages et mettre l'accent sur la citoyenneté.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que les dates des prochains conseils ont été arrêtées avant les vacances et qu'à chaque fois, un sujet majeur sera abordé. Il en est ainsi de la présentation du DICRIM et du PCS pour ce soir. Le Plan Local d'Urbanisme, et notamment le Plan d'Aménagement pour le Développement Durable (PADD), seront présentés le 17 novembre et les prospectives financières le seront quant à elles lors du conseil du 8 décembre, ceci en raison du fait qu'il fallait d'abord rencontrer les organisations syndicales ainsi que le personnel. Le cabinet chargé de la présentation n'avait, quant à lui, pas beaucoup de date à proposer.

-*-*-*-*-*-*-

Thérèse JOUSSEAUME souligne que l'élaboration du PCS a été approuvée à l'unanimité par une délibération du 25 mars 2013. Ce projet a été piloté par Ange BURLOT, Adjoint au Sport et à l'Administration Générale. Il a été réalisé sous la responsabilité de Michel LESAGE, maire à l'époque, qui avait alors créé un comité de pilotage pour établir le document définitif. Il a fallu ainsi 6 réunions avec l'association ECTI des Côtes d'Armor.

Claude DESANNEAUX indique qu'en décembre 2012 avaient été approuvés la méthode et l'état d'avancement de ce PCS. Il rappelle qu'en mars 2013 il s'agissait surtout de donner une information et l'on n'était donc déjà pas obligé de faire approuver ce PCS par l'assemblée. Ce qui a pourtant été fait.

Thérèse JOUSSEAUME donne la parole à Monsieur PROVOST, responsable du service commun des risques majeurs à Saint Brieuc Agglomération.

Celui-ci propose à l'assemblée un diaporama afin d'expliquer notamment, ce que sont les risques majeurs, ce qu'est le rôle d'un maire face à ces risques, mais aussi la création du service commun, le DIICRIM (Document Intercommunal d'Information Communale sur les RIsques Majeurs), le PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) et le PPRli (Plan de Prévention des Risques littoraux et d'inondation) émanant de la Préfecture.

En premier lieu, il met en avant qu'un risque majeur est un aléa qui touche plusieurs personnes ou qui n'en concerne qu'une, mais de manière très grave. Cela se décompose en 2 catégories, à savoir risques naturels (tempête, séisme, inondation…) et risques technologiques (nucléaire, barrage, transport de matières dangereuses…).

En second lieu, Monsieur PROVOST aborde le rôle du maire qui est notamment le Directeur des Opérations de Secours (DOS) tant que l'aléa reste sur le territoire de Langueux et tant que les moyens de permettent.

Le maire est également responsable des mesures de sauvegarde (informer, alerter, mettre à l'abri). Mais il doit aussi soutenir la population en plus de la protéger, de la soigner, de l'évacuer si nécessaire…

Il doit mettre en place l'information, la prévention et la protection de la population ainsi que la prévision des risques avec le PCS.

Tout ceci relève en fait du pouvoir de police générale. Sinon, cela sera au Préfet d'agir.

Ensuite, Monsieur PROVOST présente le service commun qui contient 3 personnes : lui-même, une assistante et un technicien. Il ne s'agit pas d'une compétence transférée car il intervient sous l'autorité de chaque maire.

Les objectifs globaux de ce service, chargé d'assister et de conseiller les communes, sont la mise en œuvre d'une gestion harmonisée des risques majeurs, des mesures de prévention et de protection, la prise en compte de ces derniers dans les dispositions d'urbanisme des différentes communes, la maitrise de la gestion documentaire et l'optimisation de la coordination de la gestion des risques majeurs au sein de l'Agglomération.

Monsieur PROVOST aborde le PICS (Plan InterCommunal de Sauvegarde) qui remplace les PCS communaux. Un volet est ainsi consacré à chaque commune ainsi qu'un spécifique pour Saint Brieuc Agglomération.

Il y a également le suivi et l'aide à l'élaboration du PPRli.

En ce qui concerne plus précisément le DICRIM, il faut savoir qu'il y a des éléments qui sont communs aux 14 communes comme par exemple ce qui concerne les séismes ou les tempêtes. Il y a également des informations propres à chaque commune avec des fiches de risques et des cartographies.

Il précise également qu'un PPRli approuvé rendra obligatoire le PCS.

En ce qui concerne la fiche relative à l'information des acquéreurs présente dans le DICRIM, il indique que les propriétaires sont en droit de se renseigner auprès des mairies afin d'avoir les renseignements nécessaires pour remplir de tels documents. La solution serait de mettre ce genre de renseignements sur internet.

Caroline BAGOT-SIMON souhaite avoir une précision sur les 6 mois.

Monsieur LE PROVOST indique que cette fiche doit être faite dans les 6 mois qui précèdent la signature de la promesse de vente. Cette fiche est ainsi établie pour toute la durée de vie du bien.

Thérèse JOUSSEAUME rappelle que le DICRIM ne devient obligatoire qu'en 2018. Qu'en est-il des autres communes à ce sujet ?
Elle met également en avant que le PPRli n'a pas été arrêté par la Préfecture. L'arrêté préfectoral a prorogé la décision finale jusqu'en 2016. En attendant, plus aucun permis n'est délivré aux Grèves.

Monsieur PROVOST indique que c'est le PCS qui devient obligatoire en 2018. Seul le DICRIM est obligatoire à l'heure actuelle. Toutes les communes en sont en fait au même point que Langueux. 8 sont concernées par le PPRli.

Il suggère, si l'on veut déjà faire avancer les choses, que quelques informations soient données à la population avant la fin de l'année.

En ce qui concerne le PICS, il part en fait des PCS existants. Il met en avant que seules 3 communes, dont Langueux, ont établi leur PCS. A Langueux la démarche est particulièrement volontaire puisqu'il n'y avait aucun caractère obligatoire.

Quelques modifications vont être apportées sur le volet opérationnel avec une formation du personnel. Il faudra ensuite organiser un exercice afin d'avoir un retour d'expérience.

Le service commun a d'ores et déjà établi un projet pour l'organisation du Plan de Commandement Communal comme présenté à l'assemblée.

A ce propos, Thérèse JOUSSEAUME insiste sur le fait qu'une collectivité seule ne peut mettre en place ce genre d'action. Elle met en avant qu'un certain nombre de mesures ont déjà été mises en œuvre dans l'objectif de protéger la population comme le fait de ne plus délivrer de permis aux Grèves ou encore la vérification par les services des clapets sur les digues, même si cela reste du ressort de l'Agglomération. Les choses ne sont pas gérées à la légère et la population sera informée.

Eric LE BARS souhaite savoir comment on se situe par rapport aux autres communes.

Monsieur PROVOST répond qu'Yffiniac, Langueux et Ploufragan ont déjà leur PCS. En ce qui concerne Saint Brieuc, ils ont déjà leur poste de commandement mais n'ont rien transmis en Préfecture. A Langueux on est bien, d'autant que pour l'instant l'établissement d'un PCS ne revêt pas de caractère obligatoire.

Marie-Hélène BISEUL reprend l'exemple d'un exercice au Légué et s'interroge sur le fait de pouvoir alerter les gens alors qu'ils sont au travail.

Monsieur PROVOST indique que l'on peut par exemple essayer de donner l'information avant que les gens ne se rendent au travail. Il y a aussi la possibilité de demander aux gens leur numéro de téléphone afin d'être prévenus, ce qui implique une déclaration à la CNIL.

En ce qui concerne le PPRli, qui est annexé au PLU, celui-ci est établi par la Préfecture sur tout ce qui est relatif aux inondations, à la submersion marine et à l'érosion littorale. Il a été prescrit pour 3 ans le 14 octobre 2011 pour 8 communes et est prorogé. Or, sur les 5 phases prévues, seule la première a été réalisée (analyse préalable au site).

Thérèse JOUSSEAUME souligne qu'elle a contacté le Préfet quant aux difficultés d'élaboration de notre PLU qui doit être adopté en 2016 et qui doit donc tenir compte de ce PPRli.

Michel BOUGEARD indique que l'on a anticipé sur les délivrances de permis avec par exemple des cotes prenant en compte le risque de submersion.

Thérèse JOUSSEAUME trouve qu'il est temps de cesser de stigmatiser les élus, mais qu'il faut aussi prendre ses responsabilités. Il faudra peut-être expliquer par la suite si certains terrains deviennent inconstructibles. On a toujours protégé la population. Mais il s'agit également pour cette dernière d'agir de façon à ne pas créer de danger. On fait donc appel régulièrement à la citoyenneté des propriétaires de cours d'eau pour qu'ils procèdent à des tailles de végétaux aux abords de ces derniers et qu'ils les enlèvent afin de ne pas créer de « bouchons » qui finiraient par engorger ces cours d'eau et les faire déborder.

Elle remercie les collègues de l'ancien mandat pour leur travail. Elle se demande s'il n'est pas souhaitable que soit remis en place le comité de pilotage afin de finaliser le PCS qui est déjà très en avance.

Monsieur PROVOST pense que c'est en effet nécessaire afin de revoir l'opérationnalité des dispositifs préconisés.

Thérèse JOUSSEAUME demande à l'assemblée si elle valide le fait de recréer ce comité de pilotage. Ce à quoi il lui est répondu par l'affirmative.

Claude DESANNEAUX indique que le Préfet a déjà désigné un comité de pilotage pour le PPRli qui est formé d'élus et de techniciens.

Thérèse JOUSSEAUME valide donc le comité de pilotage et insiste sur le fait qu'il va falloir finaliser le DICRIM afin de pouvoir communiquer dessus car il y a certaines fiches qui sont anxiogènes.

Sylvie GUIGNARD remercie Monsieur PROVOST et les services pour le travail accompli sur ce sujet.

Elle rappelle que les élus ont l'obligation de prendre des mesures de prévention, mais aussi de protection et d'alerte de la population. Ainsi, le 10 décembre 2012, Langueux a adhéré à un service commun des risques majeurs. Le 25 mars 2013, nous adoptions le PCS. En interne, les services ont avancé sur ce dossier puisqu'il existe une version non finalisée du DICRIM datée de décembre 2012. Or, 2 ans après ces démarches on a enfin le DICRIM qui est un document bien fait et intéressant. Mais, dans ce document présenté, il n'y a pas de volet prévention, ni de mesures de protection et d'alerte des populations en cas de problème.

Il est fondamental que des mesures soient mises en place. Mais le contenu du DICRIM est réglementé. Il a un caractère obligatoire mais rien n'empêche de le mettre en place dès maintenant.

Dès le 26 mai 2014, le groupe de l'opposition a demandé à ce qu'il soit mis en place. Or, il lui a été répondu qu'il fallait faire attention car il était anxiogène. Les risques d'inondations sont bien connus. Il ne s'agit pas d'être alarmiste, mais nous devons accélérer le dossier.

Sylvie GUIGNARD demande quelles sont les mesures d'alerte et de prévention que l'on peut mettre tout de suite en place. Nous devons le faire très vite. Elle met en avant qu'elle s'attendait à un document finalisé et demande à ce que l'on puisse s'engager sur une date afin d'informer la population.

Monsieur PROVOST indique que le PCS et le DICRIM sont deux documents différents. Il y a eu notamment un « porter à connaissance » en fin 2013 qui a tout changé. Il s'agit en fait d'attendre le résultat des 14 communes pour finaliser le document. Le DICRIM peut cependant être donné à la population dès maintenant.
Il insiste sur le fait que le PCS ne doit pas être donné tout de suite car tout ne doit pas être communiqué.
Il met aussi l'accent sur le fait que ce n'est pas parce-que le DICRIM va être communiqué que cela va marcher. Il faut surtout s'attacher à donner une fiche action tout de suite.

On peut déjà fournir des informations par le biais du site internet. Le volet opérationnel peut être vu après.

Sylvie GUIGNARD souligne que le PCS fait environ 200 pages. Ce n'est pas à la population de venir le consulter en mairie.

Thérèse JOUSSEAUME répond qu'il n'est pas question de communiquer le PCS. Il s'agit de finaliser le DICRIM. Le rapport de ce soir est de l'information qui sera également fournie par le biais des Brèves après des modifications qui doivent être apportées. On attendra que l'Agglomération nous donne son feu vert.

La démarche est d'abord de réactiver le comité de pilotage. Ainsi, selon les modifications à apporter, l'information sur le DICRIM ne passera peut-être que dans les Brèves suivantes. Il faut rester vigilant car nous ne sommes tout de même pas à la Faute sur Mer.

Claude DESANNEAUX indique que l'on a de la chance d'avoir l'Agglomération pour collaborer avec nous. Le document n'est pas encore finalisé car les données des communes environnantes peuvent influencer notre travail.

Sylvie GUIGNARD précise qu'elle ne confond pas PCS et DICRIM. Celui-ci doit comporter des mesures de protection et des modalités d'alerte. Le groupe de l'opposition demande juste à quelle date la population sera informée.

Thérèse JOUSSEAUME rappelle qu'un membre du groupe de l'opposition doit faire partie du comité de pilotage. Elle réitère le fait qu'elle ne s'engagera pas ce soir sur une quelconque date. Il faut attendre l'Agglomération.

Eric LE BARS trouve que la présentation de ce soir peut rassurer.

Thérèse JOUSSEAUME tient à souligner qu'il n'y a pas vote sur ce dossier mais qu'il s'agit juste d'une information. Elle préfère que l'on débatte lors de cette assemblée plutôt que par voie de presse. Le comité de pilotage est l'instance qui doit être mise en place et l'on attend un nom pour l'opposition.

Elle conclut en informant que les services ont pris connaissance des remarques de l'Agglomération qui en attend le retour.

Le conseil municipal a pris connaissance du présent rapport.

Rapport n° 2014-83

ACQUISITION DE LA RUE DU PETIT CLOS ET DIVERSES PARCELLES RUE DE LA PIECE PERROT

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Par délibération du 6 mai 2013, le Conseil Municipal de Langueux avait décidé d'engager la procédure d'acquisition des parcelles suivantes, constituant l'assiette de la rue du Petit Clos et une partie de l'assiette de la rue de la Pièce Perrot :

N° parcelle	Surface	Localisation
BP 364	707 m²	Rue du Petit Clos
BP 374	494 m²	Rue de la Pièce Perrot
BP 371	74 m²	Rue du Petit Clos
BP 362	144 m²	Rue de la Pièce Perrot
BP 351	177 m²	Rue de la Pièce Perrot
Surface totale	**1 596 m²**	

En l'occurrence, il s'agit d'une acquisition de biens sans maître.

En effet, ces parcelles figurent toujours au nom de la SCCV LA PIECE PERROT.

Or, cette société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire et a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés le 9 juin 2011, sans qu'il ait été, au préalable, proposé à la Commune de Langueux d'acquérir ces parcelles.
La société n'ayant plus d'existence juridique, il n'est plus possible d'établir un acte de vente classique.

Dès lors, la seule possibilité d'acquisition de cette voirie par la Commune est la procédure prévue à l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévue pour les biens vacants et sans maître.

Sont considérés comme n'ayant pas de maître, les biens qui, entre autres, n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de trois ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées, ou ont été acquittées par un tiers.

L'arrêté municipal du 9 avril 2014 a constaté que ces parcelles remplissaient ces conditions.
Celui-ci a fait l'objet de plusieurs mesures de publicité :

- Affichage en mairie et transmission en Préfecture le 11 avril 2014,
- Parution dans « Le Télégramme » le 14 avril 2014,
- Parution dans « Ouest France » le 15 avril 2014.

Aucun propriétaire ne s'est fait connaître dans le délai de six mois à compter de l'accomplissement de la dernière de ces mesures de publicité.

Dès lors, conformément à l'article L 1123-3 du CG3P, les immeubles désignés ci-dessus sont présumés sans maître.

La Commune peut, par délibération du Conseil Municipal, les incorporer dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par un arrêté du Maire.

Il est à noter qu'à défaut de délibération prise dans le délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens, la propriété de ceux-ci est attribuée à l'Etat. Le transfert des biens dans le domaine de l'Etat est constaté par acte administratif.

De même, l'article 713 du Code Civil dispose que « les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Toutefois, la propriété est transférée de plein droit à l'Etat si la Commune renonce à exercer ses droits ».

La Commission Communale des Impôts Directs, qui s'est réunie le 6 mars 2013, a donné un avis favorable à l'acquisition par la Commune des parcelles ci-dessus désignées.

En conséquence,

- Vu l'article L 1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'article 713 du Code Civil,
- Vu l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs,

- Considérant que les parcelles désignées ci-dessus sont entretenues par la Ville de Langueux,
- Considérant que leur intégration dans le domaine public est d'intérêt public puisque la rue du Petit Clos servira de desserte à la résidence « le Hameau du Levant »,

Je vous propose :

→ d'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section BP n° 364, 374, 371, 362 et 351,
→ de m'autoriser, ou Monsieur Alain LE CARROU, 1er Adjoint, à signer l'acte de transfert de propriété et établir les formalités de publicité foncière,

→ de me dispenser de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits en application de l'article R 2241-7 du CGCT,
→ de classer lesdites parcelles dans le domaine public communal,
→ de modifier le tableau de voirie en conséquence lors de la prochaine mise à jour.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que les problèmes d'adressage vont ainsi être résolus.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2014-84 | **RENOVATION, REMISE EN ETAT ET DEPLACEMENT DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Dans le cadre du contrat de maintenance du Syndicat Départemental d'Energie (SDE) avec l'entreprise INEO, certains matériels hors service nécessitent leur remplacement. Le budget annuel 2014 prévoit une dotation pour remédier à ces réparations.

De plus, lors de certains travaux d'aménagements, il est nécessaire de déplacer des candélabres pour des raisons de sécurité ou d'accessibilité. C'est le cas de l'aménagement de la rue de Launay et de celui de la rue de la Perrière.

De ce fait, nous avons demandé au SDE de nous faire parvenir une estimation de ces travaux.

Celle-ci s'établit comme suit :

a) <u>Rénovations et remises en état</u>

- 1) remplacement du mât et de la lanterne hors service ***place de l'Eglise*** par le même matériel que celui de la rue de Rennes
  montant estimatif : **3 100 €**
- 2) remplacement d'un mât hors service ***rue Jean Marie Baudet***
  montant estimatif : **2 100 €**
- 3) rénovation d'un mât et d'une lanterne ***place François Mitterrand***
  montant estimatif : **800 €**
- 4) remplacement d'une lanterne à la ***salle Omnisports***
  montant estimatif : **780 €**
- 5) remplacement d'un mât ***rue Jules Verne***
  montant estimatif : **760 €**
- 6) rénovation d'une lanterne ***rue des Landes***
  montant estimatif : **580 €**

<u>Montant total</u> des remises en état : **<u>8 120 €</u>**

b) <u>Déplacements de candélabres</u>

- 1) déplacement d'un mât à ***la Perrière***,
  montant estimatif : **1 150 €**
- 2) déplacement de deux mâts ***rue de Launay***,
  montant estimatif : **2 550 €**

<u>Montant total</u> des déplacements : **<u>3 700 €</u>**

Je vous propose donc :

- d'approuver le projet de remises en état, de rénovations et de déplacements de matériels d'éclairage public (selon détail ci-dessus), et présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 820 € (coût total des travaux majorés de 5 % de frais de maitrise d'œuvre).

  «Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la .T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5 %. »

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Le montant total à charge de la commune pour l'ensemble de l'opération sera de : **7 092 €.**

- et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, ainsi que tous documents se rapportant à ces dossiers.

Thérèse JOUSSEAUME souhaite savoir si la récente réception de travaux avec le maire de Trégueux rue de Launay ne va pas impacter ces travaux.

Claude DESANNEAUX répond que non car dans les travaux présentés, il y en a qui ont déjà été effectués et d'autres qui sont à venir.

Il s'agit ici d'un estimatif et les différences peuvent être importantes en fonction des matériels qui ne sont pas tous identiques et le fait que, quelquefois, des déplacements de candélabres nécessitent plus ou moins de matériel.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2014-85

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Alain Le Carrou, 1er Adjoint aux Finances, au Personnel et à l'Administration Générale

Depuis le vote des subventions lors du Conseil Municipal du 26 mai 2014, des demandes complémentaires nous sont parvenues.

Je vous propose de procéder à leur examen et vous précise que les crédits prévisionnels ont été inscrits au Budget Primitif 2014.

Il s'agit des demandes suivantes :

- ***Tous Ensemble avec Claude contre la SLA***

Cette nouvelle association, créée en janvier 2014, a pour but d'aider et de financer des projets sportifs, individuels ou collectifs, de personnes atteintes de la Sclérose Latérale Amyotrophique (SLA) ou « Maladie de Charcot ».

Elle permettra notamment de réaliser les projets de Claude Abgrall, Langueusien atteint depuis plusieurs années de la SLA et qui a accompli l'exploit de descendre les 3 850 mètres de la Vallée Blanche depuis l'Aiguille du Midi, en ski fauteuil le 08 mars dernier.

Je vous propose d'accorder une subvention de 150 € pour permettre à l'association de démarrer son activité.

- ***Le Secours Populaire Français***

Le Secours Populaire Français a déposé une demande de subvention exceptionnelle auprès de la Ville de Langueux.

Cette subvention est destinée à venir en aide à la population de la bande de Gaza qui a subi de nombreux bombardements en juillet et août dernier.

L'association française travaille en partenariat avec une ONG, le Palestinian Médical Relief Society. Celle-ci intervient auprès des populations en leur apportant des soins curatifs et préventifs médicaux et développe des infrastructures médicales permettant de répondre aux besoins sanitaires de la population.

Cette subvention permettrait de participer au financement d'un programme d'urgence destiné à assurer aux populations vivant dans la Bande de Gaza, affectée par le conflit et ses conséquences, l'accès aux secours d'urgence ainsi qu'aux soins essentiels de santé, notamment pour les patients souffrant de maladies chroniques et les personnes vulnérables.

Je vous propose d'accorder au Secours Populaire Français une subvention de 500 €.

- ***Le Café Associatif Kikafékoi***

Le Café Associatif Kifafékoi sollicite une subvention pour le démarrage de son activité. L'association, créée en juillet dernier, a pour but de gérer et d'animer un lieu qui promeut le lien social, la rencontre intergénérationnelle, la solidarité et la convivialité.

Le Conseil Municipal réuni le 22 septembre dernier a validé le principe de mise à disposition de manière provisoire de la Maison Robin ainsi que la convention fixant cette mise à disposition.

Je vous propose d'accorder une subvention de 150 € au Café Associatif Kikafékoi afin de leur permettre de démarrer leur activité.

- ***Le Collectif d'Artistes Plasticiens 22***

Le Collectif d'Artistes Plasticiens 22 remplace le Collectif des Artistes Plasticiens des Côtes d'Armor.

L'objectif reste le même pour l'association, à savoir une présentation de l'actualité de la création contemporaine en arts plastiques avec notamment l'organisation d'expositions.

Le Collectif sollicite une subvention de fonctionnement afin de relancer ses activités. Elle n'avait pas déposé de demande au moment du vote des subventions en mai 2014.

Je vous propose d'accorder une subvention de 150 € au Collectif d'Artistes Plasticiens 22 au titre du fonctionnement de l'association.

- ***Radio Activ'***

Lors du vote des subventions 2014, l'association Radio Activ' a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 5 000 €, de 1 000 € pour l'achat de matériel et de 5 000 € pour l'emploi associatif.

Cette dernière subvention devait être complétée en fonction de la décision de l'animateur (Pierre d'Avancy) dont l'emploi est subventionné, de réintégrer ou non son poste suite à une période de formation.

En effet, durant son absence, sa remplaçante percevait un salaire moins élevé, ce qui modifiait le calcul de la subvention.

Finalement, Pierre d'Avancy a réintégré son poste le 24 juin dernier.

Au vu des documents transmis par l'association, la Ville de Langueux peut décider de compléter la subvention pour un montant de 4 669 €.

Le montant total de la subvention pour l'emploi associatif versé en 2014 serait ainsi de 9 669 €.

A noter que le calcul est effectué au prorata du temps passé par chaque animateur sur le poste. De même, la période prise en compte pour le calcul est celle d'avril 2014 à mars 2015.
En effet, le contrat qui bénéficie de la subvention a pris effet en avril 2007. La subvention est donc versée par anticipation.

Je vous propose de compléter la subvention relative à l'emploi associatif pour l'association Radio Activ' à hauteur de 4 669 €.

En ce qui concerne la demande du Collectif d'artistes plasticiens 22, Thérèse JOUSSEAUME précise qu'il est en partenariat avec la Ville pour une future exposition à la Galerie.

Pour ce qui est de l'association Kikafékoi, celle-ci a établi un partenariat avec Galapiat Cirque et l'association chargée de la manifestation relative à la vie associative les 18 et 19 octobre derniers.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2014-86 | **DEMANDE DE PARRAINAGE SCOLAIRE DE JEUNES COLLEGIENS DE DABAGA**

Rapporteur : Madame Brigitte MERLE, Adjointe à la Culture et à la Solidarité Internationale

Par délibération du 24 septembre 2012, la Ville de Langueux s'engageait auprès de l'association MASNAT à parrainer 4 élèves nigériens pour toute la durée de leur scolarité au collège (4 ans minimum, 5 ans en cas de redoublement).

Le parrainage concerne des enfants de Dabaga, commune nigérienne avec laquelle Langueux est en coopération décentralisée depuis 2006.

La Ville de Langueux s'est engagée à verser chaque année à l'association MASNAT, une subvention par enfant permettant ainsi de financer l'accueil des enfants par un membre de leur famille ou un tuteur désigné par l'association.

En effet, compte tenu des distances importantes entre le collège et les lieux de résidence des élèves, certains enfants ne peuvent poursuivre leurs études, faute d'internat.

En 2013/2014, ce sont 16 collégiens de Dabaga (sur un total de 95 élèves suivis par MASNAT, répartis dans 8 collèges) qui ont été parrainés, dont 8 filles.
8 élèves sont passés en classe supérieure, 5 ont redoublé et une élève a été exclue, faute de fournir un travail scolaire suffisant.

Il faut préciser que l'aide n'est pas nominative, c'est-à-dire attribuée à un élève en particulier. Si un élève ne poursuit pas sa scolarité, un autre enfant bénéficiera de la subvention.
Pour l'année 2014/2015, le coût du parrainage est fixé à 160 € par enfant, soit un total de 640 € à verser à l'association pour l'année scolaire qui démarre en octobre au Niger.

Je vous propose donc de reconduire pour l'année 2014/2015, la subvention de 640 € accordée à l'association MASNAT.

Claude DESANNEAUX indique que la participation de 2€ par enfant inscrit à la Corrida rapporte chaque année entre 1 200 € et 1 300 €.

Alain LE CARROU informe que l'école des Grèves, dans le cadre du challenge des écoles, reverse intégralement la somme récoltée.

Olivier LE CORVAISIER souhaite savoir pourquoi ce budget ne figure pas dans celui des associations.

Françoise ALLANO répond qu'il s'agit ici de coopération décentralisée, en lien avec le Conseil Général.

Thérèse JOUSSEAUME souligne qu'une rencontre va avoir lieu avec le Conseil Général le 12 novembre avec Brigitte MERLE, Françoise ALLANO et Flavienne LUBAC afin de savoir ce qui est fait.

Des aides ont ainsi déjà été apportées pour la formation de secrétaire de mairie, mais aussi la prise en charge des déplacements pour l'installation de puits, l'aide au maraichage et l'instauration de micro-crédits. Ce n'est pas une subvention à proprement parler.

Les différentes actions seront prochainement présentées au conseil municipal. Il avait été envisagé de se rendre sur place, mais les conditions difficiles présentes au Niger ont rendu ce déplacement impossible.

Claude DESANNEAUX informe que Monsieur QUINTRIC, Président de MASNAT, est très conscient des besoins et que chaque petite somme est appréciée à sa juste valeur pour venir en aide à la population.

Françoise ALLANO indique pour sa part que le terme « subvention » interpelle. L'argent concerné par le rapport de ce soir ne concerne que la scolarisation d'enfants. Il ne s'agit pas d'autres actions associatives. Il y a un vrai suivi des élèves et de leur dossier scolaire. Le point d'honneur de l'association, c'est qu'il y ait autant de filles que de garçons et ce ne sont pas des enfants de notables, mais qui ont été choisis anonymement par un comité ici en France.

Daniel LE JOLU suggère de mettre le terme « aide » à la place de « subvention ».

Alain LE CARROU répond qu'il faut en fait garder le terme de « subvention » afin que le trésorier puisse payer.

Olivier LE CORVAISIER met en avant que c'est surtout le suivi des élèves qui importe.

Thérèse JOUSSEAUME conclut en indiquant qu'un rendu sera fait sur ce sujet lors du conseil du 17 novembre.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2014-87 | **FRELONS ASIATIQUES – INFORMATION – MODALITES D'INTERVENTION DE LA VILLE DE LANGUEUX**

Rapporteur : Madame Françoise HURSON, Adjointe au Développement Economique et au Développement Durable

La présence de frelons asiatiques a été détectée par plusieurs apiculteurs amateurs sur la commune de Langueux.

Sa prolifération a fortement progressé depuis plusieurs années et la Bretagne n'est pas épargnée.

Plus petit que le frelon européen, il n'est pas plus agressif pour l'homme mais il représente un réel danger pour les abeilles dont il se nourrit. Il peut ainsi détruire une ruche entière très rapidement.

Afin de lutter contre cette invasion, la Ville de Langueux propose aux Langueusiens une prise en charge à 50 % du coût de la destruction des nids de frelons asiatiques (et uniquement ceux-ci).

Cette mesure permettra de mieux comptabiliser les nids et incitera les particuliers à les signaler auprès de la commune.

Considérant qu'une délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 1989 prévoit que certaines prestations effectuées par les services techniques municipaux auprès des particuliers (fourniture, pose de buses et réalisation de fond de bateau), sont facturées à raison de 50 % du prix de revient des travaux réalisés, il vous est proposé, d'étendre cette règle aux interventions liées à la destruction des nids de frelons asiatiques.

En conséquence, **je vous propose** :

- ✓ d'autoriser Madame le Maire à solliciter une participation de 50 % des travaux pour toute intervention chez les particuliers

- ✓ de demander aux services, après avis des apiculteurs sur la nature du nid, de mettre en place un système de prise en charge au cas par cas et, le cas échéant, l'estimation de l'intervention.

Françoise HURSON indique que la première apparition du frelon asiatique en France remonte à 2006 et que cette espèce est redoutable pour les abeilles. Ce qui met à mal le monde apicole mais aussi la biodiversité.

Il s'agit donc d'informer afin de mieux sensibiliser les langueusiens pour pouvoir comptabiliser les nids et les détruire.

Thérèse JOUSSEAUME donne la parole à Eric LE BARS en sa qualité d'apiculteur.

Eric LE BARS indique que le frelon n'est pas encore très présent sur Langueux et ne l'est que depuis cette année. Les secteurs touchés sont les Epines Blanches, le secteur de la SPA et le Grand Pré. Cependant, il y en a peut-être d'autres ailleurs. On n'a pas encore vu de nids au sommet des arbres, mais avec la météo qui va faire tomber les feuilles, on risque d'en découvrir.

Pour l'instant il n'y a pas beaucoup d'individus, mais cela va sans doute augmenter. Il faut savoir que sur 1500 à 2000 frelons, il y a environ 100 à 150 fondatrices qui sont l'équivalent d'une reine chez les abeilles. Ainsi, avec 10 % de fondatrices fécondées, on peut avoir une quinzaine de nids l'année suivante.

Il invite l'assemblée à venir à la conférence qui va se tenir le 21 octobre prochain.

Jean BELLEC souhaite avoir des précisions sur le coût d'une intervention, les intervenants et la demande d'intervention.

Françoise HURSON propose un libellé plus compréhensible pour cette délibération, à savoir : « un système de prise en charge à mettre en place ».

Eric LE BARS répond à Jean BELLEC en indiquant que le coût d'une intervention varie selon la hauteur du nid. Il faut voir au cas par cas, mais cela vaut environ 150 €.

Richard HAAS met en avant qu'il semble que ce frelon ne soit pas dangereux pour l'homme mais que l'on a quand même détecté une certaine agressivité.

Eric LE BARS souligne que ce frelon est moins agressif que l'européen. A l'approche de l'homme, il a plutôt tendance à s'en aller.

Daniel LE JOLU se demande pourquoi la Ville de Langueux ferait payer ses interventions étant donné que Saint Brieuc et Lamballe le font gratuitement. Ce n'est pas la faute des gens s'ils ont des nids de frelon asiatique. Il précise qu'à Saint Brieuc une équipe a été formée pour les interventions. Ne serait-il pas possible de mutualiser ces interventions car, sous prétexte de ne pas payer, les gens vont finir par ne pas déclarer les nids.

Alain LE CARROU explique le fait de payer l'intervention en la comparant à ce qui est fait pour les tags sur les murs des propriétaires qui ne sont pas responsables non plus de ces derniers.

Daniel LE JOLU insiste sur le fait que cela va finir par inciter les gens à détruire eux-mêmes les nids et de risquer un accident.

Thérèse JOUSSEAUME met en avant que l'on va bientôt être en hiver. Il faut se donner le temps de travailler avec Saint Brieuc qui a formé un agent pour un coût de 4 000 €. Elle propose de revenir vers le conseil municipal ultérieurement pour voir où on en est.

Richard HAAS souhaite savoir le nombre d'interventions mises en œuvre par Saint Brieuc.

Eric LE BARS répond qu'à Dinan, 80 nids ont été découverts depuis 2, 3 ans. Il explique qu'il y a deux périodes de constructions de nids : les fondatrices sortent en février-mars-avril pour construire des nids primaires « à porter de main » selon la clémence ou non de la météo. Et en juin, elles font des nids secondaires en haut des arbres.

Laurence LEVEE indique que les pompiers interviennent à partir d'une certaine hauteur.

Thérèse JOUSSEAUME rappelle que ce soir il s'agit de voter une délibération de principe. Les termes peuvent être adaptés par la suite si nécessaire. On pourra revenir vers le conseil municipal d'ici quelques mois après avoir pris des informations auprès de Saint Brieuc et du SDISS.

Eric LE BARS souligne que Pléneuf a 2, 3 années d'expérience.

Caroline BAGOT-SIMON se demande ce que l'on va faire exactement si un Langueusien se présente aujourd'hui pour signaler un nid de frelon asiatique.

Thérèse JOUSSEAUME pense qu'à l'heure actuelle, il ne devrait pas y avoir d'autres nids.

Eric LE BARS met en avant qu'il faudra décider au cas par cas.

Caroline BAGOT-SIMON pense comme Daniel LE JOLU que les gens risquent de ne pas déclarer les nids.

Françoise HURSON pense quant à elle que plus les gens seront informés, plus ils réagiront. Il faut être attentif aux risques environnementaux. La conférence proposée est très importante. Pour elle, le risque de non déclaration sera sans doute minime.

Eric LE BARS invite tous les randonneurs, chasseurs, employés de la Ville, en plus de la population, à être attentifs pour découvrir d'autres nids.

Daniel LE JOLU indique qu'il va en parler aux équipes des Brigades Vertes pour qu'elles soient vigilantes.

Sylvie GUIGNARD souhaite savoir qui intervient concrètement si l'on trouve un nid.

Alain LE CARROU répond qu'il s'agit de la société de destruction ADATEQ. Il faut donc contacter la mairie en premier lieu.

Didier GRIVEAU, interrogé sur le sujet, précise que la Ville demandera d'abord aux apiculteurs de définir s'il s'agit bien du frelon asiatique avant d'envisager toute intervention.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (abstention de Caroline BAGOT-SIMON et de Daniel LE JOLU).

QUESTIONS DIVERSES

Thérèse JOUSSEAUME rappelle la manifestation proposée par l'Agglomération sur l'Economie Sociale et Solidaire le 7 novembre prochain et invite à consulter pour cela le document que Flavienne LUBAC a fait parvenir à l'assemblée.

Elle rappelle aussi l'invitation à la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

Marie-Hélène BISEUL indique à ce propos que des enfants de la commission citoyenneté du Conseil Municipal Enfants liront des textes en rapport avec cet évènement. Elle informe qu'il y a des expositions sur ce sujet à Saint Brieuc et à Lamballe.

Thérèse JOUSSEAUME tient à faire un point de rappel sur la démocratie participative, suite à ce qui a été mis dans la presse récemment par le groupe de l'opposition, avec par exemple les élections des commissions municipales en mars dernier.

Depuis, 16 commissions ont eu lieu. Elle insiste sur le fait que l'information est donnée à l'ensemble des élus du conseil municipal et qu'aucune décision n'est prise de façon unilatérale.

A titre d'exemple, elle cite le dossier sur la tarification modulée qui a été traité durant 2 réunions de 2, 3 heures et qui n'a reçu l'opposition d'aucun conseiller.

En ce qui concerne les ateliers proposés dans le cadre de l'élaboration du PLU qui en est à la phase de concertation, il y a eu beaucoup de présents qui ont bien échangé et donné des avis.

Pour ce qui est des finances communales, cela fait 19 ans qu'elle suit les différents budgets. Elle indique qu'il y aura prochainement une commission finances spécifique. Elle rappelle que les élus travaillent beaucoup et aussi les week-ends.

Ce qu'elle entend de la part du groupe de l'opposition devient très pénible. Le rôle de l'opposition est certes de s'opposer et tout n'est pas parfait, mais l'on travaille tous les jours pour améliorer les choses.

Elle met en avant qu'elle n'est plus en campagne et qu'à présent elle travaille.

Les élus du groupe de l'opposition ont toujours eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient et à chaque fois les collègues sont attentifs à ce que chacun puisse exprimer son point de vue.

Thérèse JOUSSEAUME ne veut pas de polémique, elle rappelle simplement que le conseil municipal et les différentes commissions sont des instances démocratiques. A propos du DICRIM, elle tient à souligner que l'Agglomération n'a pas été payée pour dire que la Ville de Langueux a bien travaillé. Elle s'étonne alors que, malgré ce fait, le groupe de l'opposition réclame une date à tout prix pour alerter la population comme si rien n'avait été fait de concluant.

Olivier LE CORVAISIER tient à répondre que la polémique n'est pas dans les gênes du groupe de l'opposition. Il insiste sur le fait que celui-ci est resté factuel et que l'on peut être choqué quand on découvre par le biais de la presse le montant de la baisse des dotations de l'Etat.

La période électorale est passée effectivement, mais le groupe de l'opposition restera dans l'opposition.

Il prend également l'exemple de la réduction de la DGF et précise que la majorité a fait le choix de ne pas le dire en conseil. C'est le sentiment du groupe de l'opposition et c'est ainsi qu'il a été livré.

Françoise HURSON indique qu'il faut en effet ne s'appuyer que sur les faits. Elle a pour sa part assisté à toutes les réunions thématiques. L'échange représente des prises de risques et des désaccords, mais c'est cela l'échange et cela reste cohérent.

Alain LE CARROU intervient sur le sujet des finances. Il s'agit de toujours apporter des explications claires et précises. Il est intéressant que le cabinet, dont c'est le métier, puisse faire la présentation de la DGF. Mais le fait est que ce cabinet ne peut venir qu'en décembre et cette date a été vue avant l'été. Il souligne aussi le fait que les commissions de finances ne servent pas qu'à présenter de simples chiffres. Il informe qu'il ira en novembre avec Carine MARSEAULT à une réunion de présentation de la future loi de finances afin de recueillir toutes les informations nécessaires à une meilleure compréhension de cette dernière et des enjeux que cela représente pour la Ville de Langueux.

Sylvie GUIGNARD tient à souligner que les élus arrivent en commission sans document et que cela fait plusieurs fois que le groupe de l'opposition demande à en avoir en amont comme pour le Plan Local d'Urbanisme.

Thérèse JOUSSEAUME répond qu'il a été demandé à l'équipe de direction d'établir des procédures qui sont actuellement en cours d'écriture pour les services. Il en va ainsi des visites de quartiers, des commissions. Les documents une fois établis seront donnés aux élus.

Eric LE BARS précise que les conseillers ont bien reçu des documents pour le PLU.

Françoise HURSON met en avant que le groupe de l'opposition a besoin de documents certes, mais qu'en aucun cas il n'est qu'une simple chambre d'enregistrement. Elle estime qu'il faut faire attention aux mots que l'on emploie. Tout le conseil est dans une démarche d'amélioration, de partage et d'action. Elle demande à ce que le groupe de l'opposition face attention aux mots qu'elle utilise.

Michel BOUGEARD intervient en indiquant qu'il n'accepte pas les propos qui ont été dits sur le PLU. Il ne faut pas déformer les faits car rien n'est calé d'avance. Tout le monde, en sa qualité de conseiller municipal, participe et peut échanger.

Après les ateliers thématiques il s'agit de discuter sur les grandes orientations. Le débat est ouvert.

Thérèse JOUSSEAUME rappelle que l'on avait prévu au départ un atelier thématique, or il y en a 2 par thème. Le groupe de la majorité n'a donc pas de leçon à recevoir en matière de démocratie.

Sylvie GUIGNARD tient à intervenir en ce qui concerne le château de St Ilan. Elle trouve dommage que l'on n'ait encore une fois des informations sur le patrimoine Langueusien que par le biais de la presse.

Thérèse JOUSSEAUME s'étonne fortement de l'intervention de Sylvie GUIGNARD sur ce dossier car elle estime qu'en sa qualité de membre du Conseil du Rivage, de par son mandat de Conseillère Régionale, elle est forcément plus informée que la Ville de Langueux.
A sa connaissance, ce dossier est à ce jour entre la SAFER et le Conservatoire du Littoral.

Sylvie GUIGNARD souhaitait avoir des précisions car, aux dernières nouvelles, le Conservatoire devrait acquérir l'ensemble du domaine de St Ilan avant le 31 décembre 2014 afin de pouvoir toucher le montant de 1 M€ au titre des assurances devant couvrir le sinistre que le château à subi dernièrement. Somme qui est loin de couvrir tous les dégâts à son sens.

Il faut solliciter à nouveau l'Agglomération.

Elle estime que Langueux est déjà largement dotée en « ruines » depuis fort longtemps et n'a pas pour l'instant eu les moyens ou la volonté de les réhabiliter. Elle cite à titre d'exemple la chapelle, la maison du comptable, de l'administrateur…

Elle rappelle également qu'au vu des perspectives budgétaires en baisse, Langueux ne pourra pas assumer un tel dossier. Cela a d'ailleurs déjà été dit. Elle se demande également si l'Agglomération peut porter un tel dossier et si les 14 communes de l'Agglomération accepteront de faire porter sur l'ensemble de leurs contribuables une telle charge.

Pour elle, il n'y a pas de projet et pas de chiffrage pour une acquisition publique. On ne peut pas prendre en charge un tel dossier et le partenariat privé-public doit alors être encouragé.

Thérèse JOUSSEAUME souligne que le Conservatoire n'a pas pris sa décision et qu'en tout cas la Commune n'investira pas un centime dans l'acquisition du château. Des partenariats ont été recherchés sur ce dossier. Le conservatoire et le Président de l'Agglomération devront se rencontrer prochainement.

Elle met en avant qu'elle ne peut anticiper sur une décision qui ne revient pas à la Commune.

Sylvie GUIGNARD indique que quand elle dit « le Conservatoire envisage » cela concerne tous les élus à l'instar de ceux du conseil municipal. Cela lui paraissait essentiel de le rappeler.

Sylvie GUIGNARD aborde un deuxième sujet, à savoir ce qu'il en est des comités consultatifs qui devaient démarrer au 15 octobre.

Thérèse JOUSSEAUME répond que cela a commencé à se mettre en place puisque le comité consultatif « Finances » a eu lieu le 13 octobre. Le comité consultatif « Travaux » aura lieu quant à lui le 29 octobre, suivi le 6 novembre par le comité consultatif « Culture et vie associative », puis le 12 novembre par le comité consultatif « Développement Durable ».

Alain LE CARROU précise que pour le comité consultatif « Finances », 10 personnes se sont inscrites et 2 se sont excusées. Les raisons pour participer à ce genre de réunion sont différentes d'un membre à l'autre. Certains viennent par curiosité, d'autres ont déjà des connaissances dans ce domaine. En tout cas, ils sont intéressés. Lors de cette première réunion, les sujets qui seront abordés ultérieurement ont été présentés.

Thérèse JOUSSEAUME souligne qu'il ne s'agit pas d'examiner tel ou tel dossier, mais de prendre ces réunions comme des creusets où l'on échange entre concitoyens pour faire émerger des idées, puisque l'on ne peut pas penser à tout, tout seul.

Sylvie GUIGNARD souhaite avoir des précisions sur la réunion qui a eu lieu le 16 octobre entre les nouveaux représentants de parents d'élèves, l'APEL et l'APEP.

Marie-Hélène BISEUL précise que cette réunion a été mise en place en vue de préparer le comité de pilotage qui aura lieu le 3 novembre prochain.

Richard HAAS demande à ce que l'on puisse anticiper plus sur les dates des prochaines commissions et les thèmes qui seront abordés car il trouve que les convocations arrivent chez les conseillers de manière trop juste et qu'ils n'ont pas toujours le temps de s'organiser pour être présent.

Thérèse JOUSSEAUME répond qu'effectivement il n'y a pas un soir où il n'y a pas de réunion. Cela représente beaucoup de travail pour les services. Il faut essayer d'anticiper mais à l'heure actuelle, anticiper sur un mois est totalement impossible vu le nombre de dates qui se chevauchent jour après jour.

Richard HAAS rappelle qu'il a contacté le secrétariat des élus pour signaler ce problème d'anticipation car il n'a pu se rendre à une réunion. Il doit pouvoir s'organiser par rapport à son travail, car il n'a pas mis sa vie professionnelle entre parenthèses.

Claude DESANNEAUX met en avant qu'il faut un peu de temps pour mettre en place une certaine anticipation. En effet, il y a eu les élections, la mise en place du conseil et de tout ce qui peut en découler pour les services. Ceux-ci ont eu beaucoup de travail depuis le début du mandat et des documents divers ont déjà été transmis.

Il y a certes encore la possibilité de s'améliorer. A cet effet, il signale que la prochaine commission travaux aura lieu le 4 décembre prochain.